Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-068

Nouvelle dénomination de l'école maternelle et de l'école élémentaire du nouveau pôle éducatif et culturel des Bâtes
(Éducation)

3.5
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Dans la perspective de l'ouverture des écoles maternelle et élémentaire des Bâtes, il convient de les dénommer afin de leur conférer une identité propre et symbolique

Après un appel à suggestions lancé auprès des élèves et du personnel éducatif, plusieurs propositions de noms ont été soumises.

Après leur examen, il est proposé de retenir le nom de « Léonard de Vinci » pour les raisons suivantes :

- Représentation historique et culturelle : Léonard de Vinci est une figure de génie, symbolisant l'innovation et la créativité, valeurs essentielles pour l'éducation des enfants.
- Valeurs éducatives et sociales : il incarne l'ouverture d'esprit, la curiosité et l'excellence, des qualités que la Ville souhaite transmettre aux élèves.
- Simplicité et mémorisation : Le nom est facile à retenir et porte une forte symbolique.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 6 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN.

- Nomme les écoles maternelle et élémentaire des Bâtes « Léonard de Vinci »

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 3 juillet 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 3 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-068-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025